



Faisons notre
transition
énergétique !



La gazette du bocage

Journal du Parc
– Juillet 2022



*L'été est synonyme de balade en
Avesnois !*

Les brèves

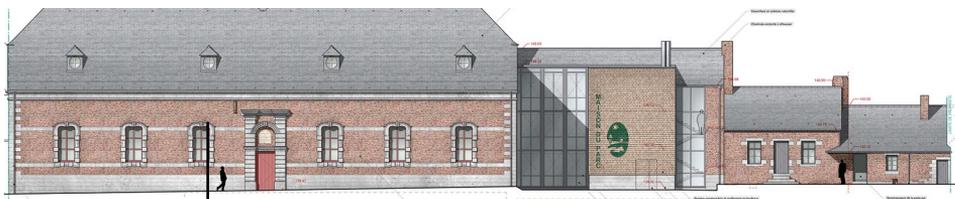
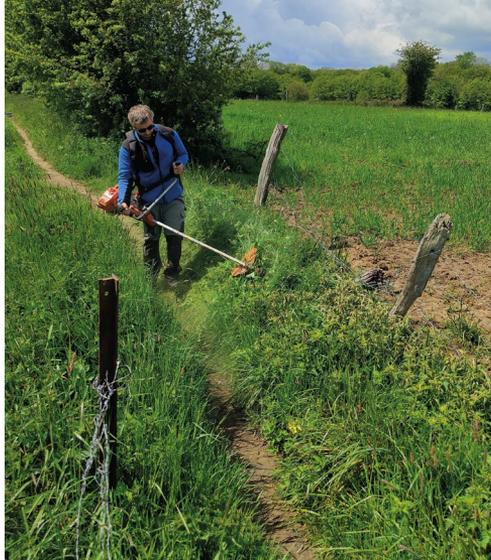
1025 km de chemins de randonnées entretenus

Chaque année, de mars à août, deux techniciens du Parc naturel régional de l'Avesnois parcourent les 1025 km de sentiers de randonnées pour effectuer leur entretien. Couper des branches, débroussailler, tondre... le tout pour permettre aux nombreux randonneurs d'emprunter les chemins en toute sécurité afin de profiter de la richesse des paysages et des patrimoines de l'Avesnois.

Avec près de 700 km de circuits pédestres, 70 km d'itinéraires cyclos et plus de 250 km de sentiers équestres, il y en a pour tous les goûts !

Cette action s'étend sur l'ensemble de l'arrondissement d'Avesnes et vient en appui aux communes et intercommunalités. Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention avec le Département du Nord.

Envie de randonner en Avesnois, retrouvez tous les circuits sur visorando.com



Lancement des travaux d'extension de la Maison du Parc !

Depuis 2015, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, le Pays de Mormal et la commune de Maroilles travaillent en partenariat à la valorisation patrimoniale et touristique de l'ancien site abbatial de Maroilles, dont la Grange dîmière (actuelle Maison du Parc), le Moulin et la cour de l'abbaye sont les éléments majeurs. La Maison du Parc sera agrandie pour accueillir l'ensemble de l'équipe technique du Parc naturel régional de l'Avesnois. Elle se veut exemplaire à plus d'un titre : restauration du bâti ancien dans les règles de l'art, intégration d'une extension contemporaine en site ancien, efficacité énergétique des bâtiments, utilisation d'éco-matériaux, chauffage au bois-énergie issu du bocage, accueil de la biodiversité...

Les travaux doivent durer deux ans. Durant cette période, la Maison du Parc est fermée. L'équipe technique, toujours à votre service, est répartie sur deux sites : dans les anciens bureaux de la communauté de communes du Pays d'Avesnes à Marbaix et au centre Cernay à Le Quesnoy. *Pour nous joindre : contact@parc-naturel-avesnois.fr ou 03 27 14 90 80 et notre adresse postale 33, route de Taisnières 59440 Marbaix.*



Baladavesnois :

Jeu d'aventure et de découverte des patrimoines de l'Avesnois !

L'été est synonyme de balade en Avesnois. Avec l'application mobile Baladavesnois, partez à la découverte de plus de 20 parcours familiaux pédestres ou cyclistes et explorez les richesses de l'Avesnois. Il y en a pour tous les goûts et aux quatre coins du territoire.

Réalisée avec les offices de tourisme, cette application pédagogique et ludique vous livre, sous forme de jeux, de questions et d'anecdotes, des informations pour comprendre les paysages, les patrimoines naturels et bâtis de l'Avesnois ainsi que les grands épisodes de son histoire ! Guidé par un personnage virtuel, partez explorer l'Avesnois. Chaque parcours est unique et mérite le détour ! Se divertir en famille ou entre amis, comprendre et apprendre tout en randonnant. Voilà la promesse de Baladavesnois !



Téléchargez l'appli depuis le QRcode ou votre store et c'est parti !

Édito

Vous avez entre vos mains, la nouvelle version du journal du Parc naturel régional de l'Avesnois « la Gazette du bocage ». Cette version, plus moderne et au format livret, se veut plus pratique. Vous y retrouverez vos rubriques habituelles, les actions que porte le Parc sur le territoire et de précieux conseils pour agir concrètement en faveur du développement durable.

Et moi que puis-je faire ?

C'est la question que l'on se pose souvent face au défi de la transition énergétique, de notre biodiversité ordinaire à préserver ou de la gestion de l'eau. Complexité administrative, coût, lourdeur des travaux, fiabilité, réglementation : le changement peut interpeller. Pourtant, cette transition peut également être une opportunité. En particulier pour des espaces ruraux comme les nôtres où les ressources naturelles, les solutions issues de la nature sont nombreuses. Nous avons de nombreux atouts dans l'Avesnois qui, s'ils sont mobilisés et utilisés à bon escient, peuvent être de réelles opportunités pour aujourd'hui et pour demain.

Nous avons tous à y gagner. Mais une fois cette idée posée sur la table, comment s'y prendre concrètement ? Heureusement, le Parc peut aider chacun d'entre nous, citoyen, élu, entreprise, agriculteur, acteur local. En conciliant impératifs économiques et écologiques, soin de la biodiversité, et place de l'homme, nous avons tous notre pierre à apporter à l'édifice. Construire un Avesnois plus souriant, sobre en énergie et qui permet à tous de bénéficier d'économies intéressantes, c'est possible et enthousiasmant pour l'avenir. En construisant la demande, nous pouvons offrir un autre modèle de développement. Nos agriculteurs, nos jardiniers du paysage, peuvent y trouver de nouveaux débouchés. Nos entreprises peuvent prendre ce tournant et accéder à des marchés que d'autres n'ont pas encore saisis. Et les habitants que nous sommes pouvons gagner en confort et en cadre de vie.

C'est donc une mobilisation et une ambition qu'il nous faut avoir pour notre territoire. Au Parc naturel, nous sommes prêts à vous y aider.

Guislain Cambier
Président du Parc naturel régional
de l'Avesnois.

Le site situé rue de Gommegnies à Bavay est ouvert au public à condition de respecter certaines règles : ne pas cueillir les fleurs, ne pas faire de feu, attacher son chien en laisse, emprunter les sentiers.

Près de chez vous

La réserve des Nerviens

Ancien site d'exploitation du grès, la carrière des Nerviens est située à Bavay. Suite à sa fermeture au début des années 1960, elle a été comblée de marnes (roches sédimentaires formées par un mélange de carbonates et de minéraux argileux) provenant des carrières voisines puis totalement recolonisée par la végétation spontanée.

Le site est classé depuis 2009 et s'étend sur une surface totale de 2 hectares et 37 ares répartie sur les communes de Bavay et Saint-Waast-la-Vallée.

Les parcelles de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) ont été mises en vente suite à la liquidation du CPIE. Alerté et sollicité par la commune de Bavay, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a acquis le site en 2018.

La carrière des Nerviens assure un rôle de corridor écologique et présente un intérêt environnemental fort au niveau régional. Elle abrite 171 espèces végétales dont 15 d'intérêt patrimonial. On note la présence de stations rares voire exceptionnelles de certaines espèces végétales (Pyrole uniflore, Astragale à feuilles de Réglisse, Aceras homme pendu, Orchis Bouc) et 42 espèces d'oiseaux fréquentent le site, dont vingt-cinq sont nicheuses.

Côté amphibiens et reptiles on compte le Crapaud commun, la



Aceras homme pendu, une des 15 espèces patrimoniales présentes sur le site

Grenouille rousse, le Lézard vivipare, le Lézard des murailles et l'Orvet.

Les Réserves Naturelles Régionales poursuivent 3 objectifs :

- Protéger le milieu naturel ainsi que les espèces animales, végétales et le patrimoine géologique
- Assurer la gestion du site
- Sensibiliser les publics

Afin de mettre en œuvre la gestion conservatoire du site, un comité de gestion de la Réserve a été désigné.

Il est composé de collectivités locales (Commune de Bavay, Communauté de communes du Pays de Mormal...), d'associations naturalistes (GON, Coordination mammalogique du Nord de la France, de représentants de l'État (DREAL, DDTM...), de représentants des usagers (Lycée des Nerviens et lycée rural), du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) et bien entendu de la Région Hauts-de-France qui coordonne le réseau des Réserves Naturelles Régionales.

Ce comité se réunit une fois par an, coordonne les actions à réaliser et valide le plan de gestion du site. Il est co-présidé par la Région Hauts-de-France en tant que gestionnaire du réseau et par le Parc naturel régional de l'Avesnois en tant que structure gestionnaire du site.

En Avesnois on compte d'autres espaces préservés.

Les Espaces Naturels du Nord : propriétés du Département, ils répondent à des enjeux paysagers, écologiques ou de prévention des risques. Il existe 4 000 sites en France, en Avesnois on compte 11 sites dont 4 ouverts au public.

Les sites du Conservatoire d'Espaces Naturels
Le Conservatoire d'Espaces Naturels est une association loi 1901. Son but est d'acheter, en lien avec les organismes agricoles, des

parcelles qui présentent une faune et une flore à préserver. Il existe 30 sites en Avesnois. Le conservatoire assure la gestion des sites dont il est propriétaire.

Natura 2000

L'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. Avec près de 30 000 sites terrestres et marins, il s'agit du plus vaste maillage de sites protégés au monde.

Ce réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites, des Zones de Protection Spéciales (ZPS) en faveur des oiseaux sauvages et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) en faveur des espèces et habitats naturels d'intérêts communautaires.

En Avesnois on compte 5 sites Natura 2000 dont 4 sont animés par le Parc naturel régional de l'Avesnois.

- Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre - 987 hectares

- Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor - 1709 hectares

- Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers - 241 hectares

- Forêts, bocage, étangs de Thiérache - 8 144 hectares

- Vallée de la Sambre - 1 700 hectares

Ils sont gérés par un Comité de pilotage composé d'élus et de représentants d'usagers du territoire.

Pour en savoir plus sur les sites Natura 2000 en Avesnois : natura2000.parc-naturel-avesnois.fr



Pic noir, espèce patrimoniale présente dans les forêts de l'Avesnois

Faisons notre transition énergétique

Envie de réaliser des travaux de rénovation, contactez votre conseiller France Rénov'

France Rénov', c'est le service public qui vous guide gratuitement dans vos travaux de rénovation énergétique. Vous avez des questions sur la rénovation énergétique de votre logement ? Vous cherchez des conseils sur la nature des travaux à réaliser et les aides dont vous pouvez bénéficier ?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les 4 intercommunalités de l'arrondissement d'Avesnes (3CA, CCPM, CCSA et CAMVS) disposent de deux conseillers France Rénov'. L'un dans les locaux de la CAMVS, l'autre accueilli dans les locaux du Parc naturel régional de l'Avesnois. L'idée est de compléter le service apporté par l'opérateur SOLIHA qui accompagne les personnes éligibles aux aides de l'ANAH dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux ». Les conseillers France Rénov' renseignent et accompagnent l'ensemble des habitants et propriétaires bailleurs ou les orientent, le cas échéant, vers un service d'accompagnement adapté à leur situation. Toute personne intéressée par ce service peut contacter par mail ou téléphone le conseiller et peut le rencontrer sur rendez-vous. Des permanences sont assurées sur chaque intercommunalité. Contactez votre conseiller France Rénov', c'est gratuit et sans engagement.



Intercommunalité	Jours des permanences	Lieux de permanences	Coordonnées pour prise de RDV
CCPM	Lundi après-midi	Le Quesnoy, Bavay, Landrecies	07 50 72 00 20
CCSA	Jeudi après-midi	Fourmies	habitat@parc-naturel-avesnois.com
3CA	Vendredi matin	Avesnes-sur-Helpe	
CAMVS	Mardi après-midi, Mercredi matin, Vendredi matin	Maubeuge	03 27 53 08 42 habitat@amvs.fr

Pensez à vous chauffer au bois énergie, installez une chaudière à plaquettes

Avec ses prairies, ses cours d'eau et ses 10 400 kms de haie, le bocage occupe 40% du territoire du Parc. Ce maillage bocager, taillé par cycles réguliers et transformé en plaquette de façon mécanique, permet d'alimenter de nombreuses chaufferies bois énergie en toute autonomie, au même titre que d'autres sources d'énergie. De plus, la structuration de la filière d'approvisionnement de ces plaquettes via l'association Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache (AAAT), garantit quantité et qualité aux consommateurs.

Avec l'augmentation du prix des combustibles fossiles, le bois-énergie apparaît comme une des alternatives énergétiques. Il permet de concilier écologie et économie. Issu du bocage, il donne une valeur environnementale et une valeur économique à cette ressource locale. Il crée des emplois locaux (3 à 4 fois plus que les filières gaz et pétrole) et réduit les émissions de CO₂. L'investissement paraît souvent important au début du projet, mais selon les configurations, le retour sur investissement s'étend sur moins de 10 ans et ce grâce à des aides financières régionales ou nationales attractives. Vous avez un projet lié à l'installation d'un mode de chauffage, un changement de chaudière, contactez-nous, nous réaliserons avec vous une étude de faisabilité gratuitement et sans engagement.

Contact :

salome.paquot@parc-naturel-avesnois.com



Chantier de broyage, un jour d'hiver en Avesnois

Des citoyens acteurs de leur territoire

Des communes ou des porteurs de projets privés mettent en place des campagnes de financement participatif pour développer leur projet. La commune de Jolimetz a lancé un appel aux dons pour entreprendre la rénovation de la Maison du Sabotier. A Maroilles, un appel sera lancé, notamment pour récolter des fonds afin de remettre en état la roue du moulin dans le cadre de la remise en route de la turbine. A Avesnes-sur-Helpe, c'est la toiture de l'hôtel de ville qui a bénéficié d'un financement participatif ; à Anor et Fourmies, des centrales photovoltaïques citoyennes ont été créées.

Vous souhaitez donner un petit coup de pouce à ces projets, plusieurs sites internet spécialisés existent : Mimosa pour des projets agricoles, Énergie partagée pour des projets d'énergie renouvelable, la Fondation du patrimoine pour les restaurations d'édifices...

Faisons notre transition énergétique

« Habiter Mieux »

Les intercommunalités du territoire sont engagées aux côtés de l'État dans un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux ». Le Parc accompagne les intercommunalités pour communiquer sur cette opération qui permet la rénovation des logements des ménages modestes et très modestes. L'objectif de ce programme est d'aider les ménages, propriétaires occupants ou bailleurs, éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Concrètement, le PIG « Habiter Mieux » aide techniquement et financièrement (sous conditions de ressources) les ménages à réaliser :

- Des travaux de rénovation énergétique;
- Des travaux de rénovation lourde ;
- Des travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

A qui ça s'adresse ?

Vous êtes propriétaire d'un bien dans lequel vous habitez, ou que vous louez. Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation ou d'adaptation de votre logement ?

Grâce au programme « Habiter mieux », vous pouvez bénéficier de la mise à disposition gratuite d'un technicien pour accompagner votre projet (prise en charge à 100% par votre intercommunalité).

Comment ça se passe ?

Un état des lieux des travaux à entreprendre sera réalisé gratuitement et des préconisations seront formulées. Le technicien vous accompagnera également dans le montage du dossier de demande de financements.

Comment en savoir plus ?

Vous habitez les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Sud Avesnois ou du Pays de Mormal :

Un seul contact, Magalie CARTIGNY : cartignym@groupe-sai.fr sur rendez-vous au 06-74-34-96-61

Vous habitez la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre : Service Habitat : 03 27 53 01 00/ habitat@amvs.fr

Toutes les informations sur : www.parc-naturel-avesnois.fr



Visite d'une maison passive avec des élus du territoire, en présence de l'architecte Amélie Fontaine

Est-ce rentable de poser des panneaux photovoltaïques sur ma toiture ?

La terre reçoit du soleil l'équivalent de 15 000 fois l'énergie consommée dans le monde !

C'est pourquoi le Parc naturel régional de l'Avesnois renseigne les particuliers et accompagne les collectivités dans le dimensionnement de centrales solaires. Vous souhaitez vous faire une idée du potentiel instable de votre toiture, rendez-vous sur notre site internet parc-naturel-avesnois.fr et choisissez votre cadastre solaire. Il vous calculera tout de suite la potentialité de votre toiture, vous connaîtrez la rentabilité de votre installation.

Si vous souhaitez poursuivre le projet, les équipes du Parc peuvent vous accompagner et vous conseiller sur les financements mobilisables et le choix des entreprises.

Alors envie de réduire vos factures d'énergie et de produire une énergie renouvelable ?

Rendez-vous sur : parc-naturel-avesnois.fr

Contact :

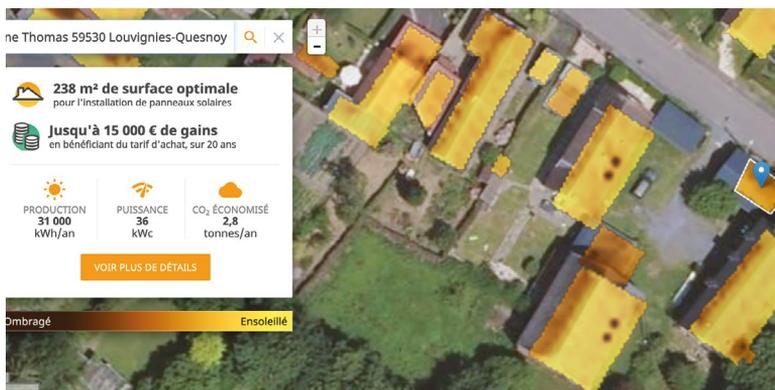
melvin.deljehier@parc-naturel-avesnois.com



Et si ma toiture produisait de l'énergie ?

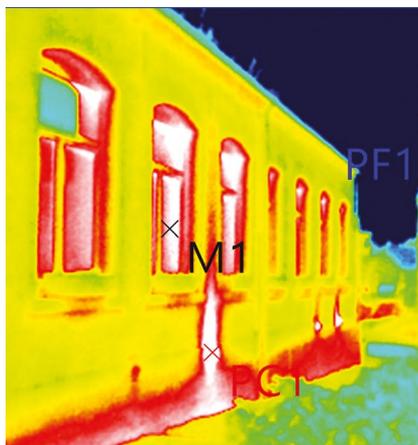


Le cadastre solaire, un service du Parc naturel régional de l'Avesnois



Faisons notre transition énergétique

**Les communes sont
aussi dans le jeu !**



*Image d'une caméra thermique
mettant en évidence les déperditions
de chaleur du bâtiment.*

A l'heure où le coût des énergies ne cesse d'augmenter, chacun d'entre nous cherche à réaliser des économies. Les communes du territoire ne sont pas épargnées et cherchent aussi à mieux maîtriser leurs dépenses d'énergie.

Depuis 2019, le Parc propose un service aux communes avec l'intervention d'un Conseiller en Énergie Partagé.

A ce jour, plus de 60 communes adhèrent à ce service, qui se traduit dans un premier temps par une analyse des factures énergétiques, un état des lieux du patrimoine, tant sur le volet chauffage qu'éclairage, un diagnostic énergétique précis de chaque bâtiment à l'aide d'une caméra thermique, dans le seul but de traquer toutes déperditions de chaleur.

A l'issue de ces études, des préconisations sont formulées, des priorités sont décidées. Ensuite, le Conseiller en Énergie Partagé aide la commune dans la recherche de financements, d'entreprises compétentes... pour réaliser des travaux afin de réduire durablement ses factures énergétiques.

Zoom sur le métisse

Ce matériau, composé de fibres de cotons recyclés, se présente sous forme de panneaux ou de flocons. Il offre une isolation saine, confortable et durable, avec de réelles capacités en matière d'isolation phonique. Il permet aussi de réguler l'humidité ambiante. Mention spéciale pour sa provenance locale. En effet, la société Le Relais®, installée dans le Pas-de-Calais y recycle vos anciens jeans. Plus d'info : isolantmetisse.com- Coefficient thermique : R 7 pour 27 cm.

Contact :

julien.dubeaupaire@parc-naturel-avesnois.com





mieux

**Y'a de l'écoconduite
dans l'air en Avesnois !**

ENSEMBLE

faisons de l'Avesnois un territoire
plus neutre sur les émissions de
CO₂ liées aux mobilités

Un objectif

100 entreprises et
collectivités engagées



CO2 mieux
Y'A DE L'ÉCO-CONDUITE
DANS L'AIR EN AVESNOIS !

Dans le cadre de ses missions d'expérimentation et comme le dit si bien le slogan des Parcs naturels régionaux de France « une autre vie s'invente ici », le Parc lance une opération d'écomobilité auprès des entreprises du territoire : CO mieux !

L'écomobilité c'est simple et surtout c'est adapté au quotidien de chacun. Parce que nous sommes convaincus qu'on peut changer les choses sans forcément devoir changer grand-chose, où que nous vivions, et quel que soit notre rythme de vie. 90 % des français actifs aimeraient réduire l'impact écologique de leurs déplacements quotidiens et 71 % déclarent être prêts à changer leur façon de conduire pour y parvenir. Le Parc se propose d'accompagner les usagers, via les politiques de Responsabilité Sociale des Entreprises.

Concrètement, comment ça marche ?

- Un boîtier installé dans la voiture récolte les données de navigation : accélération, freinage, consommation de carburant, anticipation, régime moteur...
- Les données sont envoyées à l'application connectée CO Mieux, qui les interprète et les traduit en conseils d'éco-conduite.
- L'application propose des challenges à relever et des points à gagner à chaque trajet. De l'essence économisée à chaque trajet. À cette performance s'ajoutent des récompenses via des écopoints ! **Vous aider à changer les choses sans changer grand-chose : on s'y engage !**

Plus d'info : comieux.fr

Contact : fabio.sanfilippo@parc-naturel-avesnois.com

Faire ensemble...

Intégration paysagère et écologique des sites carriers

Le Parc de l'Avesnois travaille en concertation depuis plusieurs années avec les carriers du territoire afin d'améliorer l'intégration paysagère et écologique de chacun des sites, tout en permettant le développement de l'activité d'extraction.

Cette démarche innovante, animée par le Parc et l'Unicem, permet de mettre tous les acteurs autour de la table : exploitants carriers, élus locaux, État et collectivités territoriales afin de comprendre les enjeux de chacun.

Après 4 ans d'échanges, le plan de paysage des sites carriers de l'Avesnois a été formalisé et signé par les représentants de chaque carrière et les élus du territoire en 2019. Il définit des principes d'aménagements des sites carriers en déterminant un programme d'actions en concertation étroite avec les acteurs locaux. Ce projet est une démarche volontaire qui permet de préserver le cadre de vie des habitants et de prendre en compte les paysages qui font la richesse de notre territoire.

Concrètement des actions ont déjà été mises en œuvre, comme la plantation de haies à la limite des axes routiers, la végétalisation des merlons (butte de terre), la création de vergers, de belvédère. D'autres actions sont encore à réaliser.

Aujourd'hui trois sites carriers accueillent le Hibou grand-duc, espèce protégée, signe que les carrières sont bel et bien des lieux de refuge pour la biodiversité.



Création d'un belvédère à la carrière de Wallers-en-Fagne



Bassin d'eau permettant d'accueillir la biodiversité de zone humide à la carrière de Wallers-en-Fagne



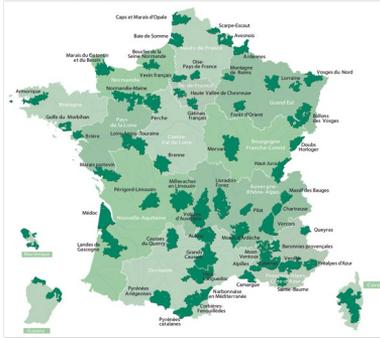
Plantations compensatoires le long de la carrière de Bellignies

Contact :
corinne.bury@parc-naturel-avesnois.com



#Avesnois2040, une autre vie s'invente ici !

58 Parcs
naturels
régionaux
de France



Vous avez la chance d'habiter l'Avesnois, classé « Parc naturel régional », comme près de 60 autres territoires français (Vercors, Médoc, Montagne de Reims...), un label garant de la préservation des richesses naturelles et patrimoniales de territoires d'exception. En 2025, ce label est remis en jeu pour l'Avesnois. A nous de le reconquérir pour les 15 prochaines années ! #Avesnois 2040 : rejoignez-nous pour relever le défi !

C'est donc le moment de se projeter, ensemble, en 2040... pour imaginer notre territoire, notre avenir en Avesnois, la vie de nos enfants ou petits-enfants.

Une autre vie s'invente ici

Mais quelle est votre place en tant qu'habitant ? Autant que ce projet vous ressemble ! L'équipe du Parc vous propose plusieurs niveaux d'investissement, selon vos centres d'intérêt, vos disponibilités, votre niveau d'engagement...

- **1^{er} niveau** : vous souhaitez être informés de la démarche de renouvellement du Parc de l'Avesnois. Abonnez vous à notre journal, la Gazette du bocage, ainsi qu'à notre page Facebook : Parc naturel Régional de l'Avesnois.

- **2^{ème} niveau** : vous souhaitez donner votre avis, partager vos idées. Aller sur notre site internet, et répondez aux différents sondages qui seront proposés tout au long de la démarche sur notre plateforme de consultation citoyenne.

- **3^{ème} niveau** : vous souhaitez participer activement à la construction de ce nouveau projet de territoire, posez votre candidature pour intégrer l'Atelier citoyen. Créé pour l'occasion, cet Atelier citoyen sera constitué d'une quarantaine de citoyens. Il se réunira au moins une fois par mois, pour bâtir des propositions qui seront soumises aux élus du territoire.

Vous êtes intéressés ? Super !

Contactez-nous

Par mail : contact@parc-naturel-avesnois.com

Par tel : 03 27 14 90 80

Venez avec
vos idées,
on vous
attend





Depuis 10 ans, 131 km de haie ont été plantés en Avesnois

Une rencontre

Je suis partie à la rencontre de Sébastien Dussart, exploitant agricole à Dompierre sur Helpe. Sébastien a repris l'exploitation familiale en 2006. Depuis, son épouse l'a rejoint et il emploie un salarié. L'exploitation en polyculture compte 190 ha dont 120 ha en herbe, pour 150 vaches laitières.

Dans son jeune temps, au moment de son installation, il a développé un système intensif. Aujourd'hui, son regard a changé, il souhaite développer un système plus extensif qui repose sur le bocage et les prairies. Il a «mûri», comme il le dit. Dans sa démarche actuelle, il cherche à adapter sa ferme à son contexte, adapter l'outil aux moyens de production. Il ne cherche plus la productivité à tout prix, il veut juste mettre son système en cohérence. Selon Sébastien, en Avesnois, les prairies auront toujours leur place car elles sont adaptées à notre terroir, à notre climat.

Il a converti 9 ha de cultures en prairies permanentes, créé des couloirs de pâturage et pratique le pâturage tournant, car l'herbe est un aliment attractif pour nourrir le bétail.

Sur ces 9 ha, il a créé plusieurs îlots le long desquels il a souhaité planter des haies bocagères pour protéger son bétail des intempéries, des fortes chaleurs, mais aussi pour participer à la préservation de la biodiversité et au cadre de vie de l'Avesnois.

Pour réaliser son projet, il s'est naturellement tourné vers les techniciens du Parc, qu'il côtoie régulièrement et sur des thématiques diverses. Car, comme il le dit, les techniciens du Parc ne sont pas des « écolo » à tout prix



comme il l'entend souvent. Ils sont là pour concilier environnement et développement économique. Ils dispensent souvent des conseils précieux et orientent vers de nouvelles façons de faire, bien souvent moins coûteuses et plus efficaces...

Après une rencontre avec un technicien, le dossier de plantations est monté, les financements sont recherchés. La plantation de près de 2 km peut commencer. Dans un souci de transmission, les élèves des lycées agricoles du territoire sont associés à la démarche et viennent prêter main forte lors du chantier de plantation. Sébastien n'aura à sa charge que le paillage biodégradable des haies et les clôtures.

Aujourd'hui, son objectif est de laisser pousser ses haies, en haies hautes, afin de protéger son bétail, de créer des copeaux pour la litière de ses vaches et des plaquettes de bois déchiqueté pour alimenter sa future chaudière au bois énergie. Histoire de boucler le cercle vertueux.

Un exemple inspirant : à qui le tour ?

Hélène

Vous souhaitez planter des haies sur vos prairies, faites comme Sébastien, contactez les techniciens du Parc au 03 27 14 90 80. jeremy.trannoy@parc-naturel-avesnois.com ou stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com



*Si vous avez un jardin, sachez qu'il vous faudra entre 15 et 20 litres d'eau pour arroser 1 m².
Pensez donc à récupérer l'eau de pluie.*

Conseils

Développement Durable

Récupérer l'eau de pluie : économique et écolo

Économiser l'eau potable est un enjeu majeur face au réchauffement climatique : c'est donc l'affaire de tous. Alors, récupérer l'eau de pluie pour l'utiliser chez soi coule presque de source... Surtout en Avesnois où on bénéficie d'une pluviosité favorable. L'eau potable est à la fois précieuse et coûteuse mais des solutions existent pour diminuer sa facture et préserver la ressource en eau.

Sachant qu'un consommateur français utilise en moyenne 150 à 200 litres d'eau par jour et que le budget d'eau d'un foyer de quatre personnes est compris entre 500 et 700 euros par an, récupérer l'eau de pluie est une alternative permettant d'économiser une part significative de la consommation d'eau.

Pour quels usages ?

L'utilisation de l'eau de pluie est réglementée. A l'intérieur d'un logement elle peut être utilisée pour un usage domestique (chasse d'eau, lavage des sols, lessive (sous certaines conditions)), mais en aucun cas pour un usage alimentaire (boisson, cuisson des aliments...).

A l'extérieur, l'eau récupérée de vos toitures peut être utilisée librement pour arroser le jardin, les plantes, ou nettoyer la voiture...

Comment faire pour récupérer l'eau de pluie ?

Selon ses besoins, différentes options sont possibles. La plus simple est de disposer un récupérateur d'eau au niveau de la descente de gouttière de sa toiture. Cette solution économique permet de récupérer le plus souvent de 500 à 1000 litres pour un usage strictement extérieur.

Pour un usage domestique, la récupération de l'eau de pluie doit se faire via une cuve, qui peut être hors sol ou enterrée. Si cette cuve est reliée à votre réseau domestique, il est obligatoire de faire une déclaration d'usage à la mairie de votre

commune. De plus, il est nécessaire d'entretenir le récupérateur d'eau régulièrement, selon la législation en vigueur

Le récupérateur d'eau de pluie est écologique et génère des économies sur la facture d'eau !

Quel récupérateur d'eau de pluie choisir ?

Les récupérateurs d'eau de pluie existent dans le commerce sous des formes et matériaux divers ; les plus répandus sont en polyéthylène. Vous pouvez également recycler une cuve plastique ou autre récipient en terre. Choisissez toujours un modèle pour récupérer l'eau de pluie muni d'un couvercle pour moins avoir à le nettoyer d'une part, mais aussi et surtout pour éviter que des moustiques n'y élisent domicile et y pondent leurs œufs.

Que dit la loi ?

« Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds ». C'est ce qu'indique le Code civil dans son article 641. L'arrêté du 21 août 2008 va plus loin et précise les conditions relatives à la récupération des eaux de pluie.

Randonnée

Halte à la douane à Hestrud

Ce circuit relie la France à la Belgique par des chemins empruntés autrefois par les douaniers et les fraudeurs dans un «jeu du chat et de la souris». Pour vous imprégner de cette période, une visite du Musée-Café de la Douane s'impose.

Durée moyenne : 3h30

Distance : 11,24km

Carte IGN : Ref. 28070

Départ : Parking du Musée-Café de la Douane

Suivez le balisage Jaune. (D/A)

(D/A) Du parking, allez à droite et franchissez le pont sur la Thure, empruntez à droite la RD280 vers Cousolre puis, tout de suite à gauche la Rue de la Carrière. Passez devant un oratoire en pierre bleue. Au carrefour suivant, prenez à droite.

(1) Au croisement qui suit, descendez à droite sur la route. Allez jusqu'au carrefour suivant et tournez à gauche sur la Rue de Bérelles.

(2) Avant le virage, empruntez à gauche le chemin empierré sur 1,6km en laissant les sentiers à droite et à gauche.

(3) Au carrefour, continuez à gauche, passez devant des bâtiments agricoles et arrivez à un carrefour. Au croisement, tournez deux fois à droite.

(4) Suivez à droite la RD962 sur quelques dizaines de mètres avant de descendre à gauche la Rue de Gravelines jusqu'à la Thure. Utilisez la passerelle et revenez vers le village.

(5) Virez à droite sur la Rue Saint-Druon. Montez en face le chemin de terre.

(6) Vous êtes en Belgique. Continuez tout droit jusqu'à la route. Traversez (prudence) et récupérez en face la Rue de Rance.

(7) Virez à gauche, et descendez la Rue des Fauvaux (laissez une rue à droite et à gauche). En bas, prenez à gauche la Rue du Marché.

(8) Coupez la route et allez en face la Rue Gobert. Tournez deux fois à gauche, croisez le cimetière puis dirigez-vous à gauche vers l'église de Grand Rieu.

(9) À la route, continuez à droite puis obliquez à droite dans la Rue de la Libération (en contrebas). Après 500m, grimpez à gauche et avant l'habitation, tournez à droite Rue de l'Église. À l'église d'Hestrud, continuez tout droit et rejoignez le musée de la Douane (D/A).

Retrouvez tous les circuits de randonnée en Avesnois sur www.visorando.com.

Café Rando Nord

*Café restaurant Halte à la douane à Hestrud
Musée de la douane*

Créé en 1996, à la fois restaurant, café et musée, le Musée-Café de la Douane, lieu convivial, retrace l'histoire de la Douane et des frontières successives qui ont permis le rattachement de la région à la France. À travers des photographies anciennes, des documents et des uniformes des années 1850, il reconstitue la vie et le travail des douaniers. De nombreux objets témoignent d'une époque où la contrebande était active, l'Avesnois étant cerné de bornes frontières.



Abonnez-vous

Recevez gratuitement la Gazette du bocage chez vous !

Le journal du Parc naturel régional de l'Avesnois est édité deux fois par an. Vous êtes sensible à nos actions, à l'environnement qui vous entoure, vous souhaitez en savoir plus sur la faune et la flore de l'Avesnois, alors abonnez-vous gratuitement à la Gazette du bocage. Pour cela, rien de plus simple, envoyez votre nom et vos coordonnées postales par mail à l'adresse contact@parc-naturel-avesnois.fr. C'est gratuit et sans engagement.

Vous pouvez aussi vous abonner à notre newsletter, pour cela RDV sur notre site parc-naturel-avesnois.fr et laissez votre adresse mail dans la rubrique dédiée. Suivez aussi toute l'actualité du Parc sur facebook : Parc naturel Régional de l'Avesnois

Agenda

Mercredi 27 juillet

RDV à 14h à Eppe-Sauvage

Pêches aux écrevisses

Venez participer à la protection des milieux aquatiques : Présentation des espèces d'écrevisses exotiques et indigènes, suivie d'une sortie « pêche à l'écrevisse ».

Inscription obligatoire.

Vendredi 29 juillet

RDV au Watissart à 14h à Jeumont

Sortie « À la découverte de la faune et de la flore du site du Watissart ». RDV à l'accueil du site

Mercredi 17 août

RDV devant la mairie à 15h à Englefontaine
Entre forêt et bocage. Venez découvrir les caches du village d'Englefontaine et la faune qui y habite. En fin de balade, repartez avec votre jeu Sneakycards (mission biodiversité) !
Restez ensuite pour une après-midi et une soirée festive avec la projection en plein air du film «Animal» de Cyril Dion.

Samedi 27 août

Nuit de la chauve-souris

RDV à la salle des fêtes 20h à Raucourt-au-Bois

Présentation en salle de l'écologie des chauves-souris et sortie au cœur du bocage pour les écouter et les observer.

Samedi 3 septembre

RDV à 14h à Cousolre

Pêches aux écrevisses

Venez participer à la protection des milieux aquatiques : Présentation des espèces d'écrevisses exotiques et indigènes, suivie d'une sortie « pêche à l'écrevisse ».

Inscription obligatoire.

Dimanche 18 septembre

9h-18h à Le Quesnoy

Fête du Lait/Fête du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Inscriptions au 03 27 14 90 80 ou contact@parc-naturel-avesnois.fr - Lieux de RDV communiqués à l'inscription.
Retrouvez tous les RDV du Parc sur : parc-naturel-avesnois.fr



Les Marchés de l'Avesnois

Anor

Verrerie Blanche - 4^{ème} samedi
de 9h30 à 13h (Sauf décembre se renseigner)

Aulnoye-Aymeries

Rue Piétonne Paul Vaillant
Couturier - Deux fois par mois
16h-20h (De fin avril à octobre)

Beaufort

Devant la salle socio-culturelle
Mercredi impair 15h30 à 18h
d'avril à octobre (17h30 de novembre à mars)

Cartignies

Ferme de la Corbière
7 chemin de la Corbière
1^{er} Vendredi du mois 16h-20h

Felleries

Sur la Place ou au Camping
1^{er} lundi du mois 16h-20h

Féron

Sur la place - 2^{ème} dimanche du mois 10h-13h

Fourmies

Marché couvert Pays'Zannes
68 rue Jean Jaurès
Tous les vendredis 11h-17h30

Hon-Hergies

Site de l'ancienne Gare - Rue
Maxime Ansieau- Dernier
vendredi du mois de mars à
septembre 16h30-20h30
(dates variables d'octobre à décembre, se renseigner)

Landrecies

Marché couvert - Carré de
producteurs sur le marché du
samedi matin

Le Quesnoy

Au pied du Beffroi
2^{ème} dimanche matin 8h-13h

Louvignies-Quesnoy

Place de la Mairie
1^{er} et 3^{ème} Dimanche du mois
9h-12h30

Mecquignies

Chèvrerie des Sabotiers
227 rue du Timon - 2^{ème} Vendredi
du mois 16h-20h



Lettre d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois - Maison du Parc - BP 11 203 - 59550 MAROILLES - tél. : 03 27 14 90 80
e-mail : contact@parc-naturel-avesnois.fr - Numéro ISSN : 2498-1893
Conception et conduite d'opérations : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois - Coordinations : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois.
Directeur de publication : Guislain Cambier - Directeur de rédaction : Yvon Brunelle - Coordinateur : Hélène Bertaux - Rédaction : Parc naturel régional de l'Avesnois - Photos : Parc naturel régional de l'Avesnois (M. Trannoy Mme Bertaux, Mme Trotin, Mme Cannone, Mme Doutriaux) - Samuel Dhote - Pascal Meresse- Réalisation : Parc naturel régional de l'Avesnois